



Protocole d'évaluation en EPS au DNB

publié le 15/09/2015

Descriptif :

L'évaluation au DNB rend compte de l'acquisition par l'élève des compétences citées dans le programme d'EPS :

- ▶ compétences propres à l'EPS
- ▶ compétences méthodologiques et sociales Cette évaluation contribue à la validation des compétences du socle commun et au renseignement des items du livret personnel de compétences en classe de troisième. Au cours de cette année, parmi les évaluations réalisées à partir des Activités Physiques Sportives et Artistiques (APSA), la note d'EPS au DNB résulte des évaluations effectuées dans 4 APSA relevant de 3 compétences propres à l'EPS. Vous trouverez en pièce jointe ce protocole

Document joint

 [évaluation_en_eps_dnb_2016](#) (PDF de 79.1 ko)



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.